



A la table des intervenants étaient présents trois experts aux côtés de la co-présidente du CVA - Claire NICOLAS et de l'Adjointe au Maire, déléguée à la Vie Associative - Nathalie LANA : Jean-Baptiste JOBARD, coordinateur du Collectif des Associations Citoyennes (CAC) et cofondateur de l'Observatoire des Libertés Associatives, Marion OGIER, avocate et membre du Comité National de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Robert TURGIS, Directeur de la Fondation des Œuvres Laïques (FOL 93).



IL NE RÉPOND
PAS AUX
OBJECTIFS
ANNONCÉS

IL NIE LA FONCTION
D'AIGUILLON
DÉMOCRATIQUE
DES ASSOCIATIONS

IL INSTAURE UNE
FORME DE CONTRÔLE
PRÉALABLE CONTRAIRE
À L'ESPRIT DE LA LOI 1901

IL MENACE LES LIBERTÉS
D'EXPRESSION ET D'INTERPELLATION
DES ASSOCIATIONS ET LEUR CAPACITÉ
À FAIRE VIVRE LE DÉBAT

IL INSTALLE
UNE LOURDEUR
ADMINISTRATIVE
ET UN CADRE
DE PLUS EN PLUS
CONTRAIGNANT

IL CRÉE UNE INSÉCURITÉ
JURIDIQUE ET FINANCIÈRE
POUR LES ASSOCIATIONS ET
POUR LEURS PARTENAIRES

IL FAIT PESER UNE
RESPONSABILITÉ JURIDIQUE
DISPROPORTIONNÉE
SUR LES DIRIGEANTS
ASSOCIATIFS

IL REMET EN CAUSE LA RELATION
PARTENARIALE ENTRE ASSOCIATIONS
ET POUVOIRS PUBLICS

**LE CER
NUIT
GRAVEMENT
AUX ASSOS**

IL FRAGILISE
LA COOPÉRATION
INTER-ASSOCIATIVE,
LEVIER AUJOURD'HUI
ESSENTIEL POUR
PERMETTRE AUX
ASSOCIATIONS
DE MENER
DES ACTIONS
À LA HAUTEUR
DES BESOINS

IL SÈME LE TROUBLE
SUR L'ÉCHELLE DE
LA RESPONSABILITÉ

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN S'INSCRIT AINSI DANS UNE TENDANCE PLUS LARGE DE RENFORCEMENT DES CONTRÔLES ET DE VOLONTÉ D'ENCADREMENT DE L'ACTION ASSOCIATIVE.

En dehors du CER, la loi sur le respect des principes républicains a ainsi mis en place différentes mesures de renforcement des contrôles sur les associations, notamment fiscaux, alors même qu'aucun élément d'étude d'impact n'a pu être fourni pour en appuyer la nécessité et la plus-value.

De la même façon, au nom de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les associations œuvrant dans le champ de la solidarité internationale se trouvent aujourd'hui face à d'importantes contraintes fragilisant tant leurs moyens de financement que leurs activités en direction des bénéficiaires, venant en contradiction avec leurs principes d'action et notamment le principe de non-discrimination.

Dans un autre domaine, plusieurs initiatives ont fleuri à l'automne 2022 visant à sanctionner les associations pour des activités répréhensibles commises par leurs membres en leur nom propre (et pas au nom de l'association), et ce sans passage devant la justice. Elles n'ont à ce stade heureusement pas abouti, de telles mesures étant en contradiction avec les principes de droit. Tout comme la mission attribuée à la cellule Déméter, mise en place au sein de la gendarmerie nationale en 2019, visant à prévenir, entre autres, « des actions de nature idéologique, qu'il s'agisse de simples actions symboliques de dénigrement du monde agricole à des actions dures ». La justice administrative, saisie, a considéré qu'il ne pouvait y avoir de base légale à de telles actions conduisant à criminaliser la liberté d'expression.

Le Gouvernement a cependant fait appel de cette décision, continuant à faire peser cette épée de Damoclès sur les associations de protection de l'environnement et de défense de la cause animale.

Dénoncé unanimement dans son esprit et sa méthode par les représentants associatifs et les défenseurs des droits, le contrat d'engagement républicain vient alimenter ce rapport de défiance. Pris pour répondre aux agissements déviants d'une infime minorité d'associations, il vient fragiliser la capacité d'interpellation et de mobilisation citoyenne, constitutive de la loi de 1901.

LES ASSOCIATIONS AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE

Non seulement les associations dans leur immense majorité respectent leurs engagements républicains mais elles contribuent chaque jour à renforcer la République. Les associations sont présentes sur tous les territoires, y compris ceux délaissés par les services publics eux-mêmes. Elles sont présentes auprès de la jeunesse pour valoriser les valeurs républicaines en proposant des missions de service civique de qualité. Elles sont en première ligne pour apporter de la solidarité aux personnes les plus démunies. Elles sont là aussi pour proposer des modèles non lucratifs pour accompagner nos aînés. Enfin, elles sont toujours là pour mobiliser et alerter pour faire progresser la société, lutter contre les discriminations et les injustices, combattre les violences.

L'association doit rester

UN LIEU
D'EXPRESSION CITOYENNE

UN MOTEUR
DE L'INNOVATION SOCIALE

UNE ÉCOLE
DE LA DÉMOCRATIE

UN LABORATOIRE
D'IDÉES

UN CREUSET
DU FAIRE ENSEMBLE

UN BOOSTER
DES TERRITOIRES